



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

VD

1. Débitrice: **Suitti Solutions Téléphoniques Professionnelles
Sàrl**, Rue des Jardins 9, 1018 Lausanne

2. **Commandement de payer N°**: 6213975 du 26.06.2014

3. Créancier: SAMMELSTIFTUNG BVG DER ALLIANZ SUISSE LE-
BENSVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG, Richtiplatz 1,
Wallisellen Postach, 8010 ZURICH

4. **Représentant**: ALLIANZ SUISSE SOCIETE D'ASSURANCES
SUR LA VIE SA, Richtiplatz 1, Wallisellen Postach, 8010 Zü-
rich

5. **Remarques**: Créances :

Fr. 4'534.85 + int. 4.5% du 01.01.2012

Fr. 500.– sans intérêt

Frais supplémentaires : Frais du commandement de payer, de
la commination de faillite ainsi que les frais d'encaissement et
de la présente publication.

Cause de l'obligation :

1) Solde échu compte courant G45409-01 pour 2011 LPP.

2) Frais administratifs.

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous
a été notifié le 13.05.2014, vous êtes menacé de la faillite. Si la
créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés
dans les vingt jours de la notification du présent acte, le créan-
cier aura le droit de requérir contre vous la faillite.

Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de fail-
lite, vous pouvez porter plainte auprès de l'Autorité de Surveil-
lance dans les dix jours, selon l'art. 17 LP.

Vous avez la faculté de présenter au juge du concordat un pro-
jet de concordat.

Notification :

La commination de faillite est notifiée à M. Arnaud Sandretti,
associé-gérant de la société débitrice actuellement sans do-
micile connu, le 15.08.2014 par la présente publication.

Les délais assignés à la société poursuivie sont naturellement
prolongés de 10 (dix) jours, conformément à l'art. 33 al. 2 LP.

Office des Poursuites du district de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant

01657031

